

Formation professionnelle : la courte vue de l'OFFT

Autor(en): **Schwaab, Jean Christophe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1647

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La courte vue de l'OFFT

Une trop grande influence du patronat et la méconnaissance du terrain minent la crédibilité de l'office depuis sa création en 1997.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a été créé lors de la grande réforme de l'administration fédérale en 1997. La situation de la formation professionnelle et de l'apprentissage n'était pas moins troublée qu'aujourd'hui. C'est notamment en 1997 que le Parlement avait imposé un premier arrêté urgent sur les places d'apprentissage (APA) contre la volonté du Conseil fédéral. Une des premières tâches de ce nouvel office fut de lancer la révision de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) qui datait de 1978. Cette nouvelle législation avait entre autres objectifs d'intégrer à la formation professionnelle les métiers des arts, de la santé et du social et d'élargir les mesures contre la crise des places d'apprentissage, en intégrant à la loi les projets du second APA (1999), mais aussi de servir de contre-projet indirect à l'initiative syndicale et socialiste «Pour des places d'apprentissage».

Erreurs de jugement

L'OFFT n'a pas répondu aux attentes soulevées par ces buts ambitieux. Il n'a par exemple pas réussi à se distancier des milieux patronaux, traditionnellement très présents dans les administrations responsables de la formation professionnelle. Il s'est aussi montré fort rétif à admettre les problèmes actuels de la formation duale. Au printemps 2005, l'OFFT, malgré la quasi-unanimité des partis politiques au sujet de la crise des places d'apprentissage, prétendait encore que «le nombre de places d'apprentissage [était] suffisant». Ce manque de vision est particulièrement évident, car l'OFFT s'est spécialisé en communication mé-

diatique à tout va, accordant au travail de l'opinion des ressources souvent jugées disproportionnées.

Cette méconnaissance de la situation de la formation professionnelle est inquiétante, à l'heure de la mise en œuvre de la nouvelle LFPr, entrée en vigueur en janvier 2004. L'OFFT donne à de nombreux acteurs, partenaires sociaux comme cantons, l'impression de n'être qu'insuffisamment préparé à ce travail de Sisyphe qu'est la révision des règlements de formation de plus de deux cents métiers et de découvrir l'application de la loi en même temps que sa mise en œuvre. ce que confirme, au niveau des cantons, Alain Garnier, directeur adjoint de l'enseignement postobligatoire vaudois. L'aspect financier a été particulièrement négligé: le nouveau système de financement par forfait, qui était censé simplifier les subventions de la Confédération aux cantons, a en fait compliqué la répartition. De plus les incertitudes quant au déblocage effectif des moyens prévus font que les cantons, confrontés à de nouvelles charges, ne savent plus à quel saint se vouer. La formation professionnelle, bien souvent le parent pauvre au niveau du financement, en vient donc à manquer de moyens à un moment crucial où la pénurie des places d'apprentissage demande une attention particulière.

La formation professionnelle concerne plus des quatre cinquièmes des jeunes en formation postobligatoire. Souvent oubliée, quand elle n'est pas méprisée, par des autorités politiques plus préoccupées par les destinées prestigieuses des hautes écoles, elle mérite le meilleur défenseur. A l'orée d'importantes réformes internes, l'OFFT ne devrait pas l'oublier. jcs

Edito

Les dictatures du mépris

Le temps des dictatures touche-t-il à sa fin? A voir les Mugabe, Karimov, Castro et autre Kim Jong-il toujours en selle, on pourrait en douter. Pourtant au cours des trois dernières décennies, et plus particulièrement depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, la liste des despotes s'est considérablement raccourcie.

Peut-on espérer que le genre humain se libère enfin de son attirance fatale pour les personnages qui lui promettent grandeur et protection en échange de sa liberté? Les hommes et les femmes du XXI^e siècle comprendront-ils que ce rêve finit toujours dans le sang et les larmes?

Un meilleur niveau de formation, les technologies de la communication et le réseau d'interdépendances dans lequel les Etats sont imbriqués rendent peu probable la confiscation de l'information par un chef, même charismatique, et l'émergence de régimes fondés sur la terreur. Pourtant le politologue américain Ian Buruma n'exclut pas le retour de dictatures molles. Car, observe-t-il, le besoin d'admirer et de chercher protection auprès d'une figure paternelle, la fascination qu'exerce le spectacle du pouvoir et le désir de se fondre dans un grand sentiment collectif existent toujours.

Dans les démocraties contemporaines, ces besoins trouvent en partie satisfaction dans le culte des vedettes sportives ou de variétés, dans la fréquentation des stades. Le spectacle est fourni à haute dose par l'industrie du divertissement et la presse de boulevard, parfois même par les cérémonies officielles.

Les démocraties sont en danger quand une personne parvient à monopoliser les moyens de satisfaire ces besoins. Pour Buruma, le dictateur du futur contrôlera plusieurs chaînes de télévision et clubs sportifs. Il s'exprimera comme un prédicateur fondamentaliste et mettra en garde contre toutes sortes d'ennemis et de dangers. La situation qui prévaut aujourd'hui en Italie et en Thaïlande, deux pays dirigés par des hommes disposant d'un empire médiatique, préfigure ce que pourraient être ces dictatures molles: mépris de la démocratie et de ses compromis laborieux, déconsidération systématique de l'appareil judiciaire et des formations d'opposition.

La Suisse, qui aime à se considérer comme le berceau de la démocratie, n'est pas à l'abri du danger. Les succès d'une formation politique et de son leader, construits sur l'alimentation constante des peurs et la désignation d'ennemis, résonnent comme un signal d'alerte.

jd